



Valérie SIRANYAN

Professeure d'Université en droit de la santé

Formation suivie: Études pharmaceutiques (filière officine) – Études juridiques (droit de la santé)

Rattachement recherche : Laboratoire P2S Parcours Santé Systémique, sous la tutelle de l'Université Lyon 1



Expliquez-nous brièvement votre parcours de formation et de recherche

- **Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie**, ISPB-Université Claude Bernard Lyon 1, thèse soutenue le 13/10/1995 (« L'évolution de la pratique officinale : Réflexion à partir d'un modèle québécois »)
- **Diplôme d'Études Approfondies de Droit de la Santé** (2001), Faculté de droit et des sciences politiques d'Aix Marseille 3
- **Doctorat de l'Université Claude Bernard Lyon 1**, spécialité « Droit de la Santé », soutenu le 8/11/2004 (« Actes et responsabilités du pharmacien d'officine : Évolution et perspectives du fait de la modernisation du système de santé »)
- **Habilitation à Diriger des Recherches**, Université Claude Bernard Lyon 1, soutenue le 26/10/2012 (« Évolution de l'acte pharmaceutique et des structures d'exercice »)
- **Maître de Conférences des Universités**, ISPB – UCBL1 (2006)
- **Professeure des Universités**, ISPB-UCBL1 (2018)

Expliquez-nous brièvement votre équipe de recherche et son fonctionnement

Les activités de l'équipe **P2S (Parcours Santé Systémique)** s'inscrivent dans le prolongement de celles qui avaient été effectuées par l'équipe **SIS (Santé Individu Société)**; elles visent notamment à rapprocher sciences humaines et **sociales** et questionnement en santé. Ces travaux de recherche reposent notamment sur l'essor de l'interdisciplinarité en santé et l'analyse des déterminants conduisant à la **prise de décision** tant au niveau de la relation entre les patients et les professionnels de santé que de la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, dans un contexte de développement de la **démocratie sanitaire**.

Expliquez-nous brièvement votre activité de recherche

La **transformation des parcours de vie, de santé et de soins des personnes en situation de handicap** dans un environnement connecté apparaît comme une thématique de recherche, particulièrement opportune. Dans le cadre d'un appel à projet lancé en octobre 2017 par le **CNRS**, à travers **la mission pour l'interdisciplinarité**, autour des enjeux liés à l'autonomie et au maintien de l'inclusion sociale des personnes en situation de dépendance, j'ai pu présenter les travaux de l'équipe, tournés vers les stratégies digitales pour l'efficacité des soins et par la suite proposer une approche originale fondée sur la mise en place d'une plateforme collaborative pour le développement de la recherche en droit de la santé, droit pharmaceutique, droit médical et éthique des sciences de la vie, dans un champ de compétence touchant aux parcours de vie des personnes en situation de handicap ou des patients chroniques à la recherche d'autonomie. J'ai désormais la responsabilité de la mise en œuvre d'un projet innovant, qui vise notamment à répondre aux besoins des professionnels de santé, des chercheurs et des associations de malades face aux besoins de l'ensemble de la population.

Quelles sont les techniques que vous utilisez dans vos recherches ?

La matière juridique ne doit pas être appréhendée comme un ensemble de règles contraignantes, rendant parfois l'exercice quotidien des acteurs de soins fastidieux, mais comme un outil d'analyse et de réflexion pour l'amélioration des pratiques vers la recherche de l'optimisation de l'accompagnement des patients et de leurs proches.

Face à l'évolution de la législation et des normes déontologiques, au regard de la transformation des exercices professionnels et de la mutation des systèmes de santé de différentes régions du monde, la recherche en droit pharmaceutique doit anticiper l'apparition de nouveaux besoins en santé mais aussi proposer des solutions innovantes permettant d'optimiser la qualité des réseaux de soin. A cet égard, une ouverture vers des modèles juridiques et politiques étrangers, avec des études de droits comparés permet d'enrichir les analyses.

Quel est votre réseau de collaborations au niveau local, national et international ?

Nous bénéficions de nombreuses collaborations avec le CNRS, mais aussi l'Institut de recherche Paul Bocuse ou encore les Hospices Civils de Lyon.

Que pouvez-vous apporter dans une collaboration locale ?

Notre équipe P2S par son approche interdisciplinaire peut apporter un regard croisé sur les relations existantes au sein du système de santé, entre les professionnels médicaux, paramédicaux, les patients et leurs proches.

Que chercheriez-vous au niveau scientifique dans une collaboration locale ?

La recherche en droit et en santé publique peut s'enrichir de collaborations avec des équipes qui travaillent notamment sur le développement de nouvelles approches et de nouveaux produits innovants, pour une optimisation de la prise en charge des patients.

Seriez-vous intéressée par accueillir des étudiants en pharmacie dans votre laboratoire pour leur faire découvrir le monde de la recherche ?

Oui, nous avons déjà accueilli et nous continuerons d'accueillir des étudiants motivés, désireux d'acquérir une expérience en santé publique et droit de la santé.

Quel article scientifique recommandez-vous à lire pour avoir une idée de votre recherche ?

- M.A. Ngo, P. Sommer, C. Dussart, V. Siranyan « De la démocratie sanitaire à la démocratie en santé : L'optimisation des parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de handicap pour une meilleure autonomie au quotidien », Direction d'ouvrage collectif, vol. 2, éditions CNRS / LEH, 2019, pp.250.
- V. Siranyan, O. Rollux « L'ingénierie juridique au service des pharmaciens d'officine », In La dimension économique de l'officine dans le droit pharmaceutique, dir. T. Morgenroth, Edition Mare & Martin, collection droit, pharmacie et santé.